



Paris, le 29 octobre 2019

Objet : Modification du FCP AVIVA MONETAIRE ISR (Part A : FR0007437546 / Part I : FR0010815589).

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP AVIVA MONETAIRE ISR, géré par Aviva Investors France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons, qu'à compter du 4 novembre 2019, la documentation réglementaire du FCP AVIVA MONETAIRE ISR va être mise à jour en terme de rédaction des dispositions relatives à l'Investissement Socialement Responsable (« ISR »).

Cette mise à jour vise notamment à l'insertion de mentions assurant une meilleure information des porteurs.

Par ailleurs, votre FCP sera désormais autorisé à détenir des titres de créances dans la limite de 15% de l'actif net, contre 10% de l'actif net auparavant.

Les autres caractéristiques de votre FCP demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter relativement à ce changement.

Nous vous rappelons enfin l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCP concerné, disponible sur le site internet : www.avivainvestors.fr.

Le prospectus vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Aviva Investors France
Service Juridique
14 rue Roquépine - 75008 Paris - France
dirjur@avivainvestors.com

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AVIVA INVESTORS FRANCE